

Compte rendu de la séance du lundi 12 avril 2021 20h30

Présents 7, quorum 4, secrétaire de séance Valentin LEQUEUVRE

1- vote du compte administratif 2020 (délib 2021_009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREY Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 200.38	15 721.00		15 721.00	30 200.38
Opérations de l'exercice	51 159.97	81 689.47	8 032.83	28 631.00	59 192.80	110 320.47
TOTAUX	51 159.97	111 889.85	23 753.83	28 631.00	74 913.80	140 520.85
Résultat de clôture		60 729.88		4 877.17		65 607.05
				Restes à réaliser	3 442.69	
				Besoin/excédent de financement Total		62 164.36
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		44 560.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

30 000	au compte 1068 (recette d'investissement)
30 729.88	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- **adopté à l'unanimité 6 Pour (la maire ne prend pas part au vote)**

2-Vote du budget primitif - montgon (délib 2021_010)

ARTICLE 1 :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses s'élève :

En recettes à la somme de : 216 621.05 Euros

En dépenses à la somme de : 216 621.05 Euros

ARTICLE 2 :

le Conseil municipal décide d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	22 412.88
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 650.00
014	Atténuations de produits	8 442.00
65	Autres charges de gestion courante	21 580.00
67	Charges exceptionnelles	300.00
022	Dépenses imprévues	500.00
023	Virement à la section d'investissement	40 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		109 924.88

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	100.00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 265.00
73	Impôts et taxes	25 192.00
74	Dotations et participations	33 088.00
75	Autres produits de gestion courante	16 050.00
77	Produits exceptionnels	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 729.88
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		109 924.88

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	101 746.17
16	Emprunts et dettes assimilées	450.00
020	Dépenses imprévues	1 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		106 696.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	13 369.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	410.00

024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 877.17
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		106 696.17

- **adopté à l'unanimité 7 Pour**

3- Convention avec un exploitant agricole au sujet de l'utilisation du chemin Rural du Montant des haies

L'échange de parcelles n'est pas privilégié car le but de la remise en état du chemin rural est de proposer un passage aux débardeurs, passage qui n'emprunte pas la route de MONTARDRE (revêtement fragile); or l'échange de parcelles favoriserait au contraire la circulation sur la route... Il est donc proposé un nouveau RdV sur site avec l'exploitant et Aymeric Charbonnier et Stéphane Moreaux afin d'examiner la mise à disposition de la portion de chemin déjà cultivé moyennant la pose de piquets, barrière etc...les anciennes bornes seront recherchées;

4- Devis INDELEC pour sécurisation de la plate-forme du clocher

Compte tenu des coûts (plusieurs milliers d'€) et des exigences de plus en plus importantes du prestataire qui assure la maintenance des cloches, le statu quo est décidé pour le moment et d'autres devis vont être demandés.